

souvent quatre circonvolutions. Cette particularité, selon lui, constitue une anomalie qui rapproche le criminel des grands carnassiers ; mais MM. les D<sup>rs</sup> Feré, Foville, Giacomini et Corre estiment qu'elle est sans importance. (*Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p. 296 ; *Actes du congrès de Rome*, p. 70 ; *les Criminels*, par Corre, p. 9.) M. Topinard qui avait cru d'abord observer des anomalies sur les crânes des assassins, a depuis reconnu très loyalement qu'il s'était trompé, et que ces anomalies se rencontrent également sur les crânes normaux. (*Revue d'anthropologie*, 1887, p. 675.) En réalité, « on ne peut, dans l'état actuel, établir aucune relation entre une anomalie cérébrale et la criminalité et la folie. D'ailleurs, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne les circonvolutions cérébrales, personne n'est en droit de dire quelle est la forme normale ». (Feré, *Dégénérescence et criminalité*, p. 273.) Aussi nous pouvons sur ce point, contrairement à l'opinion de M. Lombroso, conclure, avec les savants les plus autorisés, que le cerveau du criminel ne diffère pas du cerveau de l'homme honnête, qu'il ne présente aucun type spécial, « qu'il offre les mêmes variétés et dans la même proportion que les autres cerveaux ». (*Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p. 299.)

BRACHYCÉPHALIE. DOLICHOCÉPHALIE. — Partant de cette supposition que les assassins sont restés des hommes primitifs, M. Lombroso a prétendu qu'ils sont en général brachycéphales, tandis que les voleurs sont dolichocéphales. (*L'homme criminel*, p. 154-250.) Le développement pariéto-occipital semble aussi à M. le D<sup>r</sup> Corre, « en son ensemble, comme l'indicateur d'une survivance des énergies les plus intenses de la cérébralité impulsive ». (*Les Criminels*, p. 366.) M. le D<sup>r</sup> Bordier considère de même ce type pariéto-cérébral comme inférieur et très fréquent chez les assassins ; il a comparé les crânes des assassins de Caen à la série des crânes de la caverne de l'Homme mort et trouvé entre eux une grande ressemblance. Mais cette ressemblance est complètement niée par M. Topinard ; d'après lui, il est difficile de voir deux lots de crânes plus dissemblables. (*Revue d'anthropologie*, 1887, p. 680.) M. de Quatrefages, à son tour, vient contredire de la façon la plus absolue l'assertion de M. Lombroso ; il établit que les plus anciennes races connues étaient dolichocéphales et que ces races étaient guerrières, tan-

dis que les troglodytes brachycéphales de la Lesse avaient des habitudes inoffensives. (*Hommes fossiles*, p. 532.) En réalité, « la valeur de la brachycéphalie et de la dolichocéphalie n'a donné lieu qu'à des contestations ». (Feré, *Dégénérescence et criminalité*, p. 71.)

Le crâne de Gambetta, examiné par M. le D<sup>r</sup> Manouvrier, présentait le type pariéto-cérébral, que quelques médecins prétendent être un type inférieur fréquent chez les assassins. Il est vrai que M. Manouvrier (1) estime que, si cette forme du cerveau peut prédisposer au meurtre, elle peut conduire à l'héroïsme ! (*Revue philosophique*, avril 1888.) Si la même forme cérébrale prédispose tout à la fois au meurtre et à l'héroïsme, lorsqu'elle se rencontrera chez un assassin, il sera téméraire de dire que la criminalité de cet homme est le résultat fatal de son organisation cérébrale, puisque la même organisation le prédisposait aussi à l'héroïsme, et qu'il avait le choix entre l'infamie et la gloire.

ASYMÉTRIE DE LA FACE. — Parmi les anomalies des criminels, M. le D<sup>r</sup> Lombroso relève l'asymétrie de la face comme un des caractères les plus éclatants de la criminalité. (*L'homme criminel*, p. 181.) Or, MM. Feré, Riant, Topinard, Luys, Foissac, estiment, au contraire, que l'asymétrie est de règle dans les crânes normaux. « Il n'y a pas de cerveau humain qui soit exactement symétrique. » (Feré, p. 74 ; D<sup>r</sup> Luys, *le Cerveau*, p. 40 ; Riant, *les Irresponsables devant la justice*, p. 228.) M. le D<sup>r</sup> Foissac, qui a eu entre les mains le crâne de Bichat, nous apprend que les deux moitiés de ce crâne étaient placées de travers : « Les médecins, dit-il, qui ont vu chez moi ou chez le professeur Roux ce crâne étrange, peuvent attester qu'ils n'ont jamais rencontré, ni dans les amphithéâtres, ni dans les musées anatomiques, une difformité semblable. » (D<sup>r</sup> Foissac, *Localisations cérébrales*, p. 12.) Bichat, qui avait enseigné que la symétrie de l'encéphale était un attribut de l'homme, prouvait ainsi par son propre crâne le contraire de ce qu'il avait enseigné. M. Topinard et M. Gratiolet ne pensent pas seulement, contraire-

(1) D'après M. le D<sup>r</sup> Manouvrier, le lobe frontal de Gambetta était remarquable au point de vue des circonvolutions et on observait un pli supplémentaire à la partie postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche qui est, paraît-il, l'organe de la parole. Les phrénologistes, au contraire, y avaient placé l'organe du vol.

ment à l'opinion de M. Lombroso, que l'asymétrie est de règle dans les crânes normaux, mais, au lieu d'y voir un caractère d'infériorité, ils y trouvent au contraire un caractère de supériorité. (*Revue d'anthropologie*, 1887, p. 674; *Eléments d'anthropologie*, p. 581.) Gratiolet, ayant examiné le cerveau de la « Vénus hottentote », fut frappé de la symétrie plus que parfaite des circonvolutions des deux hémisphères; elle était « telle qu'on ne la rencontre jamais chez les cerveaux normaux de la race caucasique ». D'après MM. Brouardel, Lassègue et Mottet, le crâne de Ménesclou était symétrique.

LONGUEUR DE LA FACE. — La longueur de la face, d'après M. Lombroso, est notablement supérieure chez les criminels (p. 219), surtout chez les assassins. Y aurait-il encore là un caractère régressif? Cependant les hommes des dolmens des Francs avaient une face très courte. Si les Chinois, les Arabes ont la face longue, les Lapons, les Tasmaniens l'ont beaucoup plus courte que les Français.

FOSSETTE OCCIPITALE MOYENNE. — D'après M. le D<sup>r</sup> Lombroso, c'est « l'anomalie la plus caractéristique et certainement la plus atavistique chez les criminels (1). » Elle aurait été constatée par lui 10 fois sur 100 chez les criminels et 5 fois sur 100 sur les non-criminels. Or, M. le D<sup>r</sup> Topinard estime que la fossette occipitale a un caractère normal (2) et M. le D<sup>r</sup> Féré l'a trouvée bien marquée 12 fois sur 80 chez les non-criminels (3). Bien plus, M. le D<sup>r</sup> Moleschott (4) considère « que la présence de la fossette occipitale est une preuve de l'exagération du vermis et un signe de vigueur musculaire. Ce n'est donc pas là, dit-il, un fait de dégénérescence, mais une caractéristique de l'individu, dont la supériorité musculaire peut s'employer soit à des actes héroïques, soit à des meurtres. » — C'est en se fondant sur la fossette occipitale, la platycéphalie et de prétendus caractères virils du crâne de Charlotte Corday, que M. le D<sup>r</sup> Lombroso a prétendu que ce crâne était le type du crâne criminel (5). Or, d'après M. le D<sup>r</sup> Topinard, « c'est un beau crâne, régulier, harmonique,

(1) *L'Anthropologie criminelle et ses récents progrès*, p. 29.

(2) *Archives d'anthropologie criminelle*, 1889, p. 554.

(3) *Dégénérescence et criminalité*, p. 73.

(4) *Archives d'anthropologie criminelle*, 1883, p. 556.

(5) *Ibid.*, 1889, p. 656.

ayant toute la finesse et les courbes un peu molles, mais correctes des crânes féminins » (1).

ABONDANCE ET COULEUR DES CHEVEUX. — M. Lombroso a été frappé de la rareté de la barbe chez les criminels et de l'abondance de leurs cheveux. Ce fait qui l'étonne s'explique très simplement par la jeunesse des accusés. En effet, d'après les statistiques du ministère de la justice, le plus grand nombre des criminels sont âgés de seize à quarante-cinq ans. Le maximum de criminalité pour les deux sexes est de vingt-six à trente ans. La calvitie à cet âge n'est pas encore arrivée. — M. Lombroso a encore observé que les cheveux noirs et châains sont plus fréquents que les blonds chez les criminels. La raison de ce fait est très simple, c'est que ses observations ont porté sur des Italiens. S'il avait examiné des Danois ou des Allemands, il aurait trouvé plus de cheveux blonds que de noirs.

OREILLES. — Les oreilles ont été de la part des anthropologistes l'objet de travaux importants. Déjà, dans l'antiquité, Aristote prétendait que les petites oreilles signifient des mœurs farouches, les moyennes, des mœurs excellentes, et que celles qui sont à la fois grandes et dressées indiquent la sottise et la loquacité. (*Galien*, traduction Daremberg, t. I, p. 74.) M. Lombroso a observé les oreilles écartées dans 28 pour 100 des criminels. (P. 229.) « Sur deux, dit-il, les oreilles n'avaient pas d'hélice. Deux fois elles étaient petites et minces, trois fois inégales, trois fois l'une plus basse que l'autre et deux fois ratatinées. Ces anomalies sont d'ailleurs plus fréquentes chez les aliénés. » M. le D<sup>r</sup> Lacassagne lui-même, qui n'attribue aujourd'hui qu'une importance très secondaire aux caractères anatomiques du criminel, a observé « que chez les enfants vicieux le développement de l'oreille est souvent rapide et extraordinaire ». (*Actes du congrès de Rome*, p. 211.) Ce sont, sans doute, des oreilles d'âne qui leur poussent. Faut-il aussi considérer ce développement subit du pavillon auriculaire comme un caractère reversif? Si le fait était établi, il faciliterait beaucoup les recherches de la police qui, en mettant la main sur le coupable, pourrait dire, elle aussi : *Teneo lupum auribus*. Au congrès de Rome, M. le D<sup>r</sup> Fri-

(1) N° 1 de la *Revue d'anthropologie*, p. 25.

gerio a présenté une exposition de pavillons auriculaires. Depuis, dans les archives d'anthropologie criminelle, le même anthropologiste a consacré une étude très complète à l'oreille externe.

DENTS. — Dans le 4 pour 100 des homicides, M. Lombroso a noté le développement démesuré des dents canines (p. 230). Sachant que, aux yeux du docteur italien, l'homme criminel se rapproche du singe et des animaux féroces, je m'attendais à une constatation plus fréquente du développement démesuré des dents canines.

FORME DU NEZ. — Avant les découvertes de l'école d'anthropologie criminelle, on était porté à croire que le nez d'un criminel ressemblait au nez d'un honnête homme, que la forme du nez ne variait pas suivant la forme de la criminalité. Mais, d'après M. Lombroso et M. le Dr Ottolenghi, le squelette du nez du criminel-né diffère de celui du non-criminel. On y remarque « en triple proportion, ce qui est unique dans les normaux, l'échancrure nasale façonnée à gouttière simienne et l'ouverture nasale asymétrique, ptéléorinique ; pour ce qui regarde la forme du nez, dans les meurtriers prévaut, comme dans les épileptiques, le nez gibbeux, gros et long ; dans les voleurs le nez écrasé, creux, court et large, qui est propre aux crétiens ; dans les escrocs, le nez rectiligne et de dimensions régulières ». (*La Nouvelle Revue*, 1888, p. 783.) Rien ne ressemble à un voleur comme un escroc ; l'un s'empare du bien d'autrui par une appréhension frauduleuse, l'autre arrive au même but par des manœuvres frauduleuses ; le plus souvent le même malfaiteur commet successivement des vols et des escroqueries. Comment peut-il se faire que deux malfaiteurs qui se ressemblent au point de vue moral présentent, au point de vue physique et par rapport à la forme du nez, une si grande différence ? Comment se fait-il que chez le voleur le nez soit écrasé, creux, court et large. et qu'il soit chez l'escroc rectiligne et de dimensions régulières ? MM. Lombroso et Ottolenghi ont oublié de nous faire connaître la forme du nez du malfaiteur, lorsqu'il est à la fois voleur et escroc. Quant à moi, après vingt ans d'expérience judiciaire, après avoir vu à l'instruction, au parquet, à l'audience, des milliers de prévenus de vols et d'escroqueries, je n'ai jamais observé chez ces prévenus la moindre différence, au point de vue

de la forme du nez. Toutes les fois que vais siéger aux assises, je ne manque pas d'examiner avec attention le nez des voleurs, pour vérifier l'exactitude des allégations des docteurs italiens. Je viens encore à la dernière session (juillet 1890) de voir défilier devant moi une quinzaine de voleurs et j'ai constaté qu'ils avaient presque tous le nez droit.

FORME DES MAINS. — On sait que, dans un langage familier, on dit d'un voleur qu'il a la main longue, et d'un homme qui frappe avec vigueur qu'il a la main lourde. D'après M. le Dr Marro, qui appartient à l'école italienne d'anthropologie criminelle, ces métaphores expriment une vérité anatomique. M. Marro a trouvé, à ce qu'il assure, chez les meurtriers et les auteurs des coups et blessures, « une véritable prépondérance de mains larges et courtes », et chez les voleurs « très fréquemment des mains longues et étroites ». M. Marro a oublié de nous indiquer la forme des mains des voleurs assassins ; lui aussi suppose que les voleurs et les assassins constituent deux classes de criminels absolument distinctes. Cependant le meurtre est fréquemment commis pour faciliter le vol. Souvent, le criminel commence par le vol, sans avoir l'intention de tuer sa victime ; puis ce premier crime commis l'entraîne à en commettre un second pour supprimer le témoin qui ira le dénoncer. Rien n'est donc plus inexact que cette affirmation qu'il y a autant d'espèces de criminels qu'il y a de catégories de délits, que chaque espèce de criminels présente des anomalies physiologiques et psychiques distinctes, et que les meurtriers et les voleurs constituent des espèces de criminels différentes. Le criminel passe d'un crime à l'autre avec une facilité extrême. Sur le casier judiciaire des prévenus nous voyons en général figurer les diverses variétés de délits.

INSENSIBILITÉ PHYSIQUE. — L'insensibilité physique des criminels a beaucoup frappé MM. Lombroso et Ferri ; d'après eux, le criminel serait atteint d'une analgésie congénitale ; la sensibilité serait obtuse chez lui, comme chez le sauvage. Cette insensibilité leur paraît établie surtout par l'impassibilité, le courage avec lesquels le criminel instinctif supporte les opérations chirurgicales et l'exécution capitale et par le nombre de suicides accomplis par les criminels longtemps après le crime. (*Actes du congrès*, p. 118.)

Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai eu l'occasion de constater plus souvent chez les criminels des actes de lâcheté que des actes de courage. Si MM. Lombroso et Ferri ont constaté, chez quelques malfaiteurs, une impassibilité réelle pendant une opération chirurgicale, ils ont tiré de quelques cas particuliers une règle trop générale. D'ailleurs, en quoi cette impassibilité diffère-t-elle du courage, bien autrement admirable, avec lequel nos soldats et nos marins blessés et amputés sur les champs de bataille supportent les opérations chirurgicales ? « On se tromperait bien si on se figurait une ambulance comme un séjour de cris de désespoir et de gémissements lamentables, dit le P. de Damas dans les *Souvenirs de Crimée*... Voici une salle remplie de blessés ; on vient d'apporter ces hommes à dos de mulets... Celui-ci a un œil de moins ; celui-là tient suspendue par une bande de toile sa mâchoire fracassée ; à ce troisième il manque un bras ; le quatrième n'a plus qu'une jambe. — « Ah ! l'aumônier, quelle mine nous devons faire, ainsi étalés en rangs d'oignons », me répond en souriant un pauvre garçon auquel on a coupé le bras et la jambe. — « Que faites-vous ? crie au médecin cet autre soldat renversé à terre par une balle qui lui est entrée bien avant dans la jambe. Vous voulez couper mon pantalon pour aller plus vite et me faire souffrir moins longtemps ! Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; allez plus lentement ! afin que, lorsque vous aurez extrait la balle et pansé ma blessure, j'aie mon pantalon tout entier pour retourner au feu (p. 71). »

Si les soldats, comme les martyrs, supportent avec tant de force d'âme les plus grandes douleurs, c'est parce que l'homme devient infiniment moins sensible lorsqu'il est soutenu par un grand sentiment, l'amour de l'honneur et de la patrie ou l'amour de Dieu.... Si les sauvages supportent sans se plaindre de vrais supplices à l'époque des initiations religieuses, c'est à l'influence du sentiment religieux qu'il faut attribuer cette impassibilité, plutôt qu'à une anomalie physique.

Il est vrai que quelques criminels condamnés à mort meurent avec forfanterie et cynisme, surtout quand ils sont jeunes. Mais ici encore les anthropologistes italiens prennent l'exception pour la règle générale. La plupart des criminels sont tellement atterrés au moment de l'exécution qu'il faut les soutenir et les porter sur l'échafaud. Il ne faut pas davantage prendre pour de l'impassibilité la forfanterie de quelques accusés au moment où

la condamnation est prononcée. L'insensibilité qu'ils affectent devant le public, très souvent, n'est que factice. Au mois de mai 1889, je faisais partie de la cour d'assises qui a condamné à mort le nommé Silvy pour un double assassinat. A la lecture du verdict, l'accusé s'écria : « Maintenant ou dans cinquante ans, que m'importe ! » Cette insensibilité n'était qu'apparente ; dès qu'il fut sorti de la salle d'audience, Silvy éclata en sanglots et donna les signes du plus violent désespoir.

Quant au nombre des suicides accomplis par les criminels longtemps après le crime, il est extrêmement restreint. Les auteurs de meurtres, d'assassinats, d'incendies, se donnent quelquefois la mort immédiatement après le crime, pour se soustraire aux poursuites judiciaires, sous l'influence du remords. J'en ai vu des exemples dans ma carrière, mais je n'ai jamais personnellement constaté de suicides de criminels longtemps après le crime. Le criminel, une fois arrêté, est étroitement surveillé, et il lui est difficile de se suicider, quand même il le voudrait. « Sur une population de 15,000 individus dans les maisons centrales de 1840 à 1846, on a compté 30 suicides ; sur 7,041 forçats, de 1838 à 1846, on n'en a constaté que 5. Les voleurs, les assassins de profession, les forçats, les grands coupables ont plus rarement recours à ce moyen violent, pour se soustraire à l'expiation pénale, que les détenus d'une perversité moins profonde ; et lorsqu'ils veulent en finir, l'énergie morale leur manque quelquefois pour recourir au suicide direct (1). » Les statistiques pénitentiaires publiées par le ministère de l'intérieur constatent aussi que les suicides sont très rares chez les détenus. En 1882, par exemple, sur 13,392 hommes détenus, il n'y a eu que 5 tentatives de suicide et 2 suicides. Il n'y a eu aucun suicide dans les maisons centrales de femmes (2). On voit combien M. le Dr Lombroso est dans l'erreur, quand il écrit qu'un grand nombre de suicides sont accomplis par les criminels longtemps après le crime.

Faut-il aussi voir une preuve d'analgésie dans ce fait que des accusés, pour cacher leur identité, se font quelquefois des blessures ? Et, parce que plusieurs brigands, dans leurs luttes avec la force publique, ont reçu des blessures dont ils ont promptement guéri, devons-nous conclure à une nouvelle anomalie, à la « disvulnérabilité » ?

(1) Brierre de Boismont, *Du Suicide*, 55.

(2) Statistique de 1882, p. xxxvi.

TATOUAGE. — D'après l'école d'anthropologie criminelle, l'insensibilité physique du criminel, qui rappelle celle de l'homme sauvage, serait encore attestée par le tatouage. Suivant M. Lombroso, le tatouage, observé fréquemment chez les criminels, « constitue, par sa fréquence, un caractère anatomico-légal spécifique et tout nouveau » (p. 258). C'est un signe de régression à la vie des hommes primitifs, et comme « cette opération plutôt chirurgicale qu'esthétique est aussi fréquemment subie volontairement par l'homme sauvage », M. Lombroso voit, dans le tatouage pratiqué par le criminel, l'homme primitif et le sauvage, une preuve de l'identité de nature qui existe entre eux. Il est exact que l'homme primitif cherchait à se parer en se peignant le corps en rouge ou en portant des coquilles. (Hérodote, I. IV, § 191.) Chez le sauvage, le tatouage est aussi très usité; il n'est pas seulement inspiré par le goût de la parure, mais il a aussi pour but d'indiquer la tribu et la famille à laquelle appartient le tatoué. (Quatrefages, *Hommes fossiles*, p. 429; Darwin, *Voyage d'un naturaliste autour du monde*.) Les femmes des missionnaires anglais ayant engagé les femmes des sauvages de la Nouvelle-Zélande à renoncer au tatouage, ces dernières répondirent : « Il faut bien que nous fassions faire quelques lignes sur les lèvres, car, autrement, quand nous serons vieilles, et que nos lèvres seront ridées, nous serons trop laides. » (Darwin, *Voyage autour du monde*, p. 455.) Le tatouage est un signe de distinction entre le maître et l'esclave. Les missionnaires ont dit à Darwin qu'ils se sont tellement habitués à voir les chefs tatoués que, « même pour eux, il manque quelque chose à une figure quand elle n'est pas tatouée, et qu'elle ne leur représente plus alors la face d'un gentleman de la nouvelle Zélande ». (*Voyage d'un naturaliste autour du monde*, p. 456.) D'après Humboldt, « la peinture et le tatouage ne sont restreints, dans les deux mondes, ni à une seule race ni à une seule zone ». En effet, nos soldats, nos ouvriers et surtout nos marins pratiquent le tatouage par simple amusement ou par vanité. Les soldats aiment à porter des emblèmes militaires; les ouvriers dessinent volontiers sur leurs corps les instruments et outils de leur profession; on observe aussi sur eux des tatouages obscènes, comme sur les criminels; l'homme illettré, dominé par une passion, est porté à en tracer les signes représentatifs. Puisque cet usage du tatouage existe chez les soldats, les ouvriers et les marins, comme

chez les criminels, pourquoi en faire un indice de criminalité? Puisqu'il est inspiré par le goût de la parure, qui est commun à tous les hommes, pourquoi y voir un signe caractéristique du criminel?

INNERVATION VASO-MOTRICE. — Les anomalies de la sensibilité sont accompagnées, chez les criminels, d'après M. Lombroso, des anomalies de l'innervation vaso-motrice. Ces anomalies se traduisent, suivant lui, par l'absence de rougeur (p. 305); il a découvert qu'un certain nombre de criminels ne rougissent plus, et il pense que cette absence de rougeur est originelle, héréditaire, qu'elle est une anomalie de l'innervation vaso-motrice. Une explication de cette absence de rougeur chez les criminels endurcis se présente naturellement à l'esprit; la répétition d'actes délictueux, la comparution répétée devant les tribunaux correctionnels, rendent le récidiviste insensible à la honte de la réprimande et de la condamnation; il ne rougit plus de son état habituel de dégradation. Racine qui, sans être anthropologiste, connaissait le cœur humain, et surtout le cœur féminin, avait fait dire à Phèdre :

..... Je sais mes perfidies,  
 . . . . . Et ne suis pas de ces femmes hardies,  
 Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,  
 Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

M. Lombroso ne s'arrête pas à cette explication psychologique de l'absence du remords; il lui faut une explication physiologique. Sa thèse étant que le crime est le résultat d'une organisation physique anormale, l'absence de rougeur sera pour lui une anomalie de l'innervation vaso-motrice. Il ne distingue pas entre le crime d'occasion et le crime d'habitude.

AUTRES ANOMALIES. — L'homme criminel est tellement différent de l'homme honnête, d'après M. Lombroso, que les maladies du foie, du cœur, de l'estomac ne sont pas les mêmes. M. Ottolenghi a même découvert des anomalies dans ses urines. Une journée ne se passe pas, dit M. Lombroso, sans que l'on fasse des découvertes analogues... « Si les jeunes prisonniers des nouvelles idées ont quelque tort, c'est de n'avoir jamais osé en faire ressortir plus nettement l'importance et de s'être montrés trop timides dans leurs affirmations. » (*La Nouvelle Revue*, 1888,